



Carte de situation de l'ensemble paysager dans la Drôme

- 66 - Forêt de Saou
- 159 - Forêt de Marsanne
- 165 - Cotière La Bégude - Puy Saint - Martin
- 166 - Plaine de Cléon d'Andran
- 167 - Pays de Saint-Nazaire**
- 168 - Pays de Bourdeaux
- 173 - Drôme provençale
- 174 - Ecran des collines entre Nyons et Taulignan
- 178 - Pays entre Grignan et La Garde Adhémar.

- Parc éolien existant
- Parc éolien autorisé

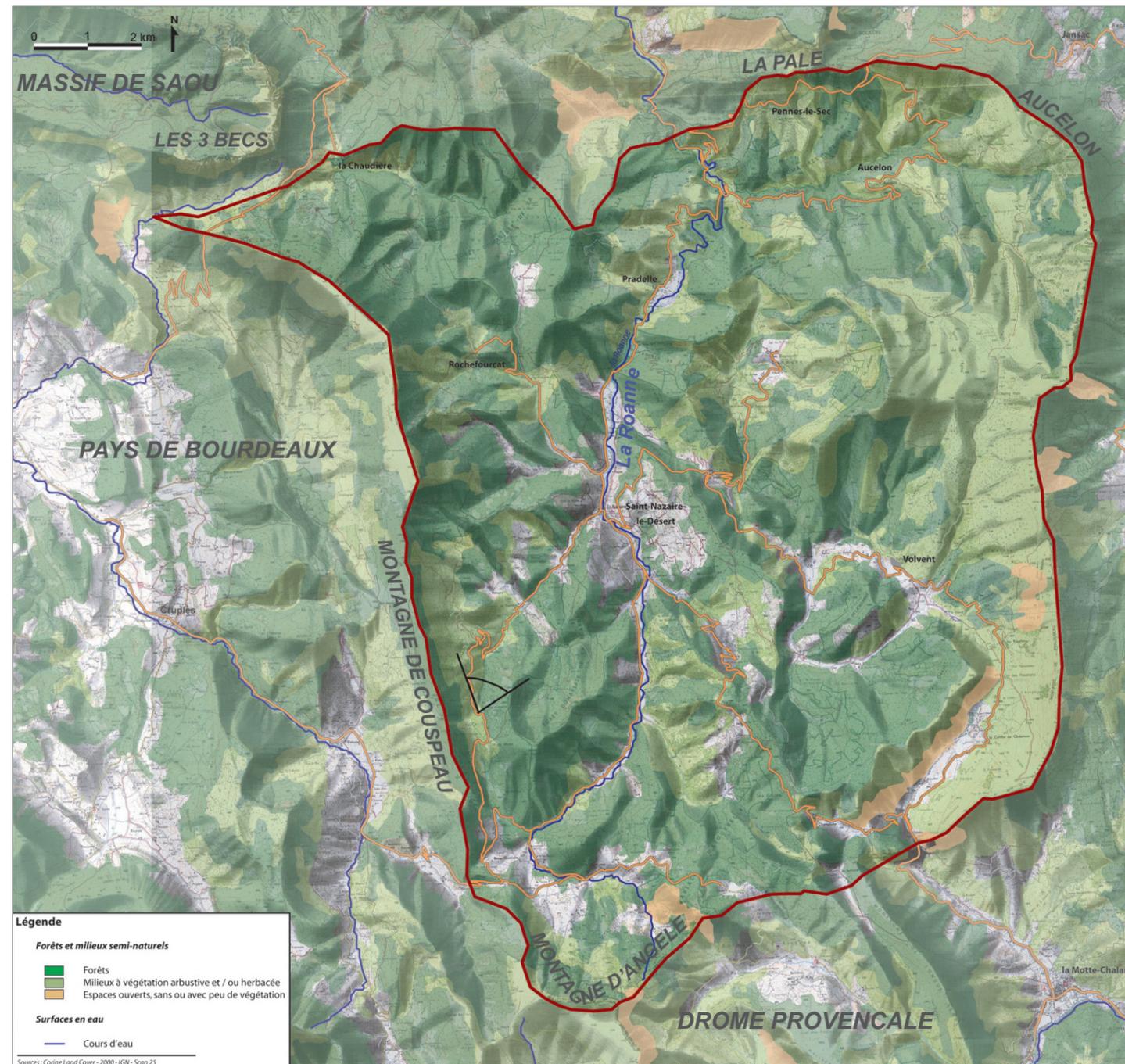
Le Pays de Saint-Nazaire est situé en partie orientale du département de la Drôme, bordé au nord et à l'est par la rivière homonyme. Cet ensemble paysager possède des limites nettement définies formées par les montagnes de Couspeau, d'Angèle, de Pâle et d'Aucelon.

Peu d'entrées permettent l'accès au sein de ce pays dont le relief chahuté s'organise autour de la profonde vallée de la Roanne rendant l'implantation humaine difficile.

La découverte du « Désert » se fait au rythme du franchissement des pas (ou cols) depuis lesquels s'ouvrent de grandes perspectives visuelles.



Depuis le col de Muse vers le Nord (photo panoramique)



Carte de l'organisation de l'ensemble paysager

## Méthodologie

**PREMIERE MESURE DE L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE DANS UN CONTEXTE REGIONAL OU DEPARTEMENTAL**

■ Connaissance du contexte paysager: cartographier les ENSEMBLES PAYSAGERS ou les UNITES PAYSAGERES connus et repertoriés par les Diren / DDE..., dans les atlas paysagers ou inventaires des paysages. Synthèse des études déjà menées sur le territoire étudié.

■ Localisation de l'aire d'étude au sein de ces ensembles paysagers ou unités paysagères connus. Ce premier travail a pour but d'appréhender le contexte paysager général et connu et doit permettre d'apprécier l'étendue de l'aire d'étude par rapport à des unités paysagères ou des ensembles paysagers recensés.

## Outils

### CARTE DE SITUATION

■ Situation de l'ensemble paysager dans le département et vis-à-vis des autres ensembles paysagers. Pour repères : limites départementales, fleuves, axes routiers et boisements principaux.

→ Sources : Cartes topographiques à l'échelle 1/25000, schéma éolien de la Drôme, Atlas de l'environnement en Rhône-Alpes (DIREN), visites de terrain, photographies.

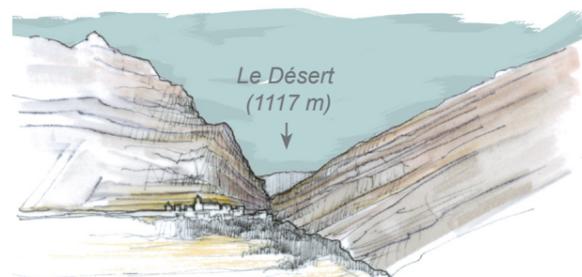
### PHOTOGRAPHIES PANORAMIQUES

■ Premières illustrations des formes de paysages et des grandes orientations visuelles (attention aux angles de vue trop larges qui ont tendance à étirer les lignes du paysage.).

## Une enclave issue d'une topographie singulière

Le caractère particulier du Pays de Saint-Nazaire repose essentiellement sur sa géomorphologique.

-  Un pays enclavé par des montagnes, ELEMENTS STRUCTURANTS du paysage.
-  Des vallées très longues qui créent des PERSPECTIVES VISUELLES profondes butant contre les reliefs structurants qui enclavent l'ensemble paysager.
-  Des pics qui forment des POINTS D'ATTRACTION VISUELLE et permettent le repérage.
-  Un pays qui se gagne par des cols créant des EFFETS DE SEUIL et permettant une découverte des paysages par SEQUENCES VISUELLES.



Chalancon, village-porte du Pays de St-Nazaire vu depuis le sud-est



Carte du relief

## Méthodologie

### APPRECIATION DE L'ECHELLE ET DES DIMENSIONS DU PAYSAGE

- ECHELLE et dimensions liées à la morphologie du paysage: de quelle façon le relief façonne le paysage, crée un environnement particulier, voire s'impose comme un cadre de premier ordre. Mesure par des coupes de terrain permettant d'apprécier les amplitudes du relief.
- Introduction de l'objet éolien, de ses dimensions et des éventuels parcs éoliens existants (même au delà des «limites» de l'ensemble paysager lui-même). Localisation de ces dimensions exceptionnelles sur les coupes de terrain.

## Outils

### CARTE DU RELIEF

- Inventaire des formes du relief qui composent l'ensemble paysager (CRETES STRUCTURANTES, vallées, cols, pics, etc) et influent sur son appréhension et donc son caractère remarquable.

### PHOTOS PANORAMIQUES

- Les photographies panoramiques sont réalisées à partir d'une série de photos assemblées pour reconstituer une vue grand angle du paysage. Cette méthode provoque une déformation de l'image.

→ Sources : Cartes topographiques à l'échelle 1/25000, visites de terrain, photographies.

### LES POINTS D'ATTRACTION VISUELLE



Les Trois Becs (1559 m) depuis le col des Roustans



La Pâle (1340 m) depuis les abords du village de Volvent

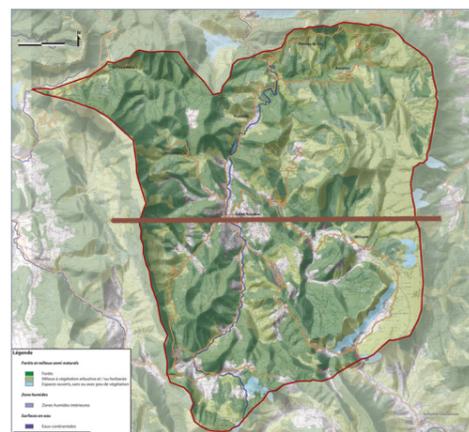
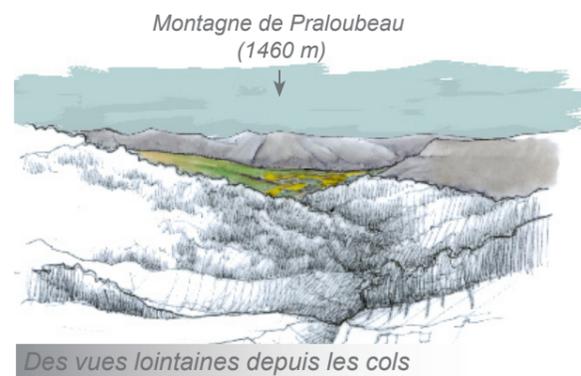


La Servelle, point culminant de l'ensemble paysager (1613 m) vue depuis les environs du Gap, ferme à l'ouest de Volvent.

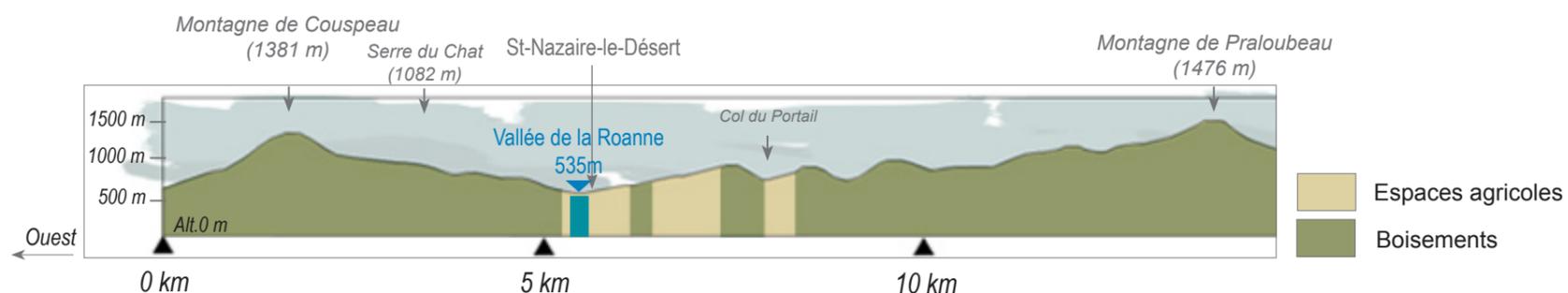
Trois catégories de reliefs qui influent sur la lecture du paysage

Ainsi, trois catégories de reliefs coexistent au sein de l'ensemble paysager :

- les massifs allongés qui forment les principales limites géographiques et visuelles (La Pâle, Couspeau, Angèle et Praloubeau)
- les reliefs et pics aux silhouettes caractéristiques qui agissent comme des points de repères (La Servelle et la Montagne de Faraud)
- et enfin, des reliefs de forme demi-sphérique individualisés par des vallées profondes. Ces buttes-témoins souvent soumises à une forte activité érosive témoignent du rattachement de ces paysages à ceux de la Drôme provençale (le Désert, Château vieux, Serre du Chat, etc.).



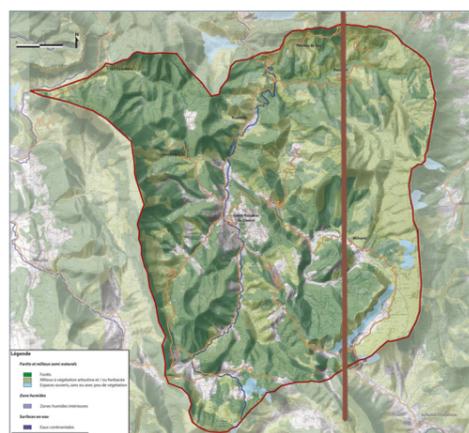
Situation de la coupe A



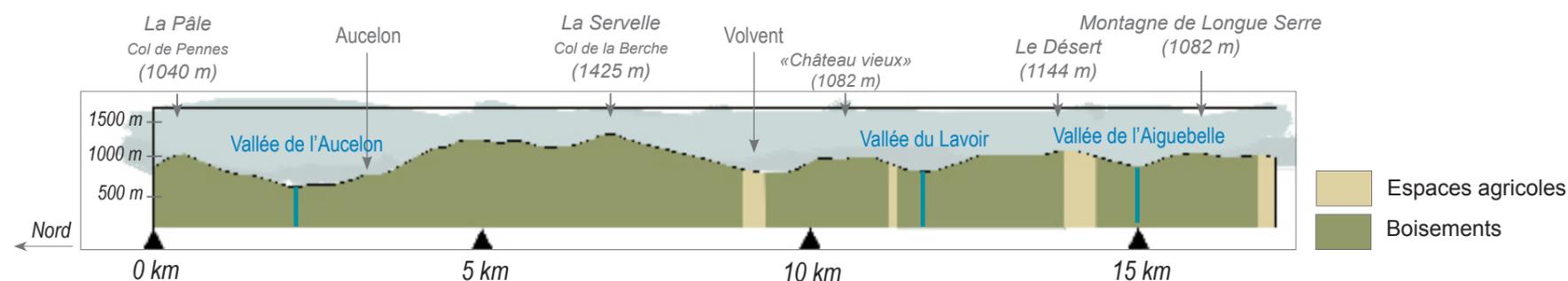
Coupe topographique A

Chaque catégorie de relief influe différemment sur la perception du paysage du Pays de Saint-Nazaire. L'analyse de ce caractère majeur de l'ensemble paysager permettra de déterminer quels sont les enjeux visuels liés à l'apport d'un nouvel élément dans ce secteur.

On s'attachera particulièrement à préserver les vues vers les sommets-points de repères, à ne pas entraver les perspectives visuelles vers les reliefs ceinturant l'ensemble. Enfin, on évaluera dans quelle mesure les reliefs structurants et les buttes-témoins peuvent accueillir une (des) éolienne(s) sans que cela ne dénature son caractère et son rôle dans la perception de l'ensemble paysager.



Situation de la coupe B



Coupe topographique B

Outils

COUPES TOPOGRAPHIQUES

■ Représentation du relief suivant un plan vertical. Le choix d'une échelle identique pour les hauteurs et les profondeurs permet un rendu «juste» de la morphologie du territoire.

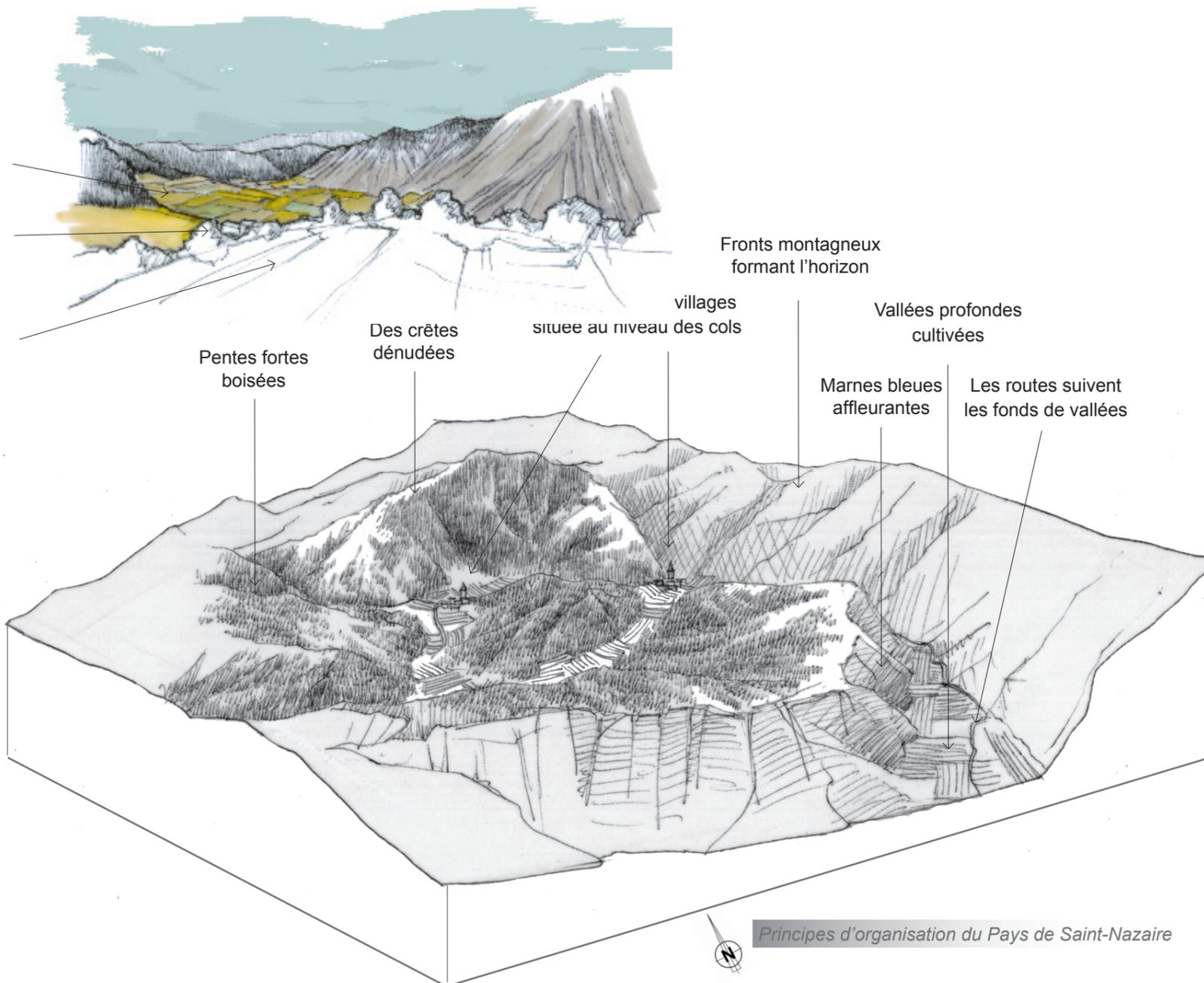
→ Sources : Cartes topographiques à l'échelle 1/25000, visites de terrain, photographies.

Le Pays de Saint-Nazaire présente une occupation du sol fortement contrastée spécifique des zones à caractère montagnard :

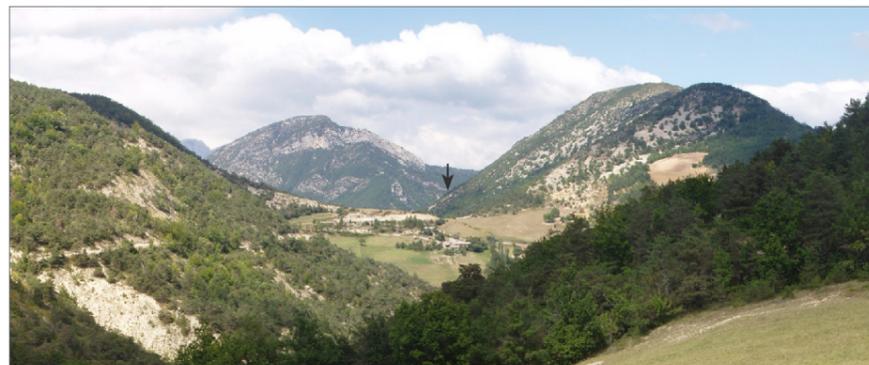
- Des pentes boisées et des fonds de vallées cultivés.
- Un habitat concentré en hameaux et villages essentiellement implantés au niveau des cols. (Saint-Nazaire-le-Désert situé dans la vallée de la Roanne fait exception)
- Une très forte déclivité des pentes rend difficile l'implantation des végétaux. Les boisements, essentiellement constitués de conifères sont clairsemés. Les coteaux les plus pentus, laissés à nu côtoient les parcelles céréalières situées sur les sols les plus riches.

Les parcelles agricoles de grande taille forment des unités de cultures autour des villages et des fermes isolées.

Les villages s'organisent le long des courbes de niveau. Certains d'entre eux comme Pennes-le-Sec et Volvent sont perceptibles à grandes distances car implantés au niveau des cols dans l'axe d'une vallée et forment des points de repère.



Principes d'organisation du Pays de Saint-Nazaire



Ferme isolée au col du Portail (photo panoramique)



Pennes-le-Sec sur le versant sud de la Pâle

#### Les « 7 Familles du Paysage en Rhône-Alpes »

Les paysages ruraux-patrimoniaux se distinguent des paysages agraires en raison de structures paysagères singulières qui leur confèrent une identité forte.

Ces structures paysagères sont le résultat d'une spécialisation agricole et de modes de faire traditionnels et transmis. On trouve généralement dans ces paysages une architecture caractéristique et un petit patrimoine rural mais aussi des traces qui attestent d'une histoire ancienne. Cet ensemble de facteurs confère à ces paysages une dimension culturelle.

Extrait de la brochure éditée par la DIREN Rhône-Alpes (2005)

## Méthodologie

### ETUDE DES COMPOSANTES PAYSAGÈRES ET ORGANISATION DU TERRITOIRE

- Etude des STRUCTURES VÉGÉTALES (forme, répartition, rôle, échelle)
- Etude des formes d'agriculture
- Etude de l'implantation du bâti et des principaux axes de communication.

## Outils

### BLOC DIAGRAMME

- Interprétation des caractéristiques de l'ensemble paysager sous forme de croquis en 3 dimensions.
- Au delà de la représentation du territoire et de son organisation, ce moyen de représentation permet d'introduire la question des rapports d'échelle entre les différentes composantes paysagères (bâti, bois, haies brise vent,...) et de mettre en avant les principaux caractères de l'ensemble paysager.

→ Sources : Cartes topographiques

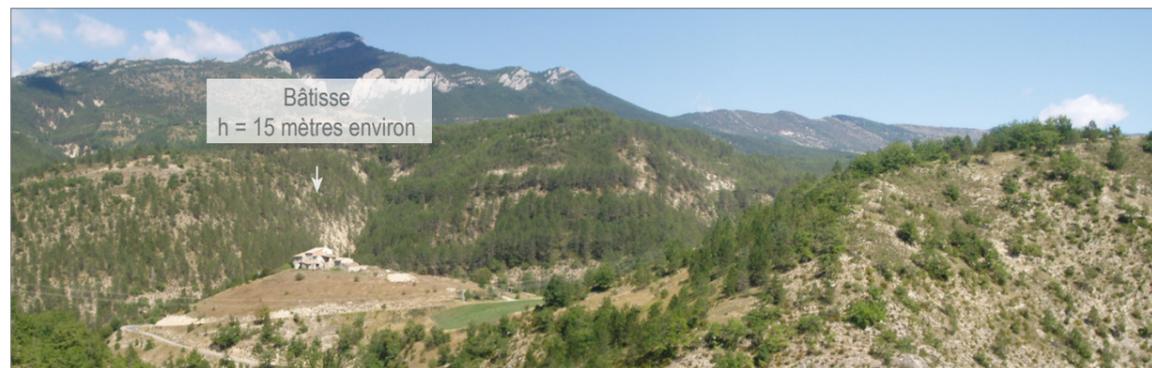
Les dimensions verticales en cause dans le cadre de l'implantation d'éoliennes sont sans commune mesure avec celles des repères traditionnels qui ponctuent ou structurent les paysages de la Drôme (clocher, masses végétales des forêts,...).

Comme vu précédemment, les étalons de mesure verticaux sont rares dans ces secteurs. Les reliefs forment la principale STRUCTURE PAYSAGERE de l'ensemble Pays de Saint-Nazaire et donc le principal élément de référence d'échelle.

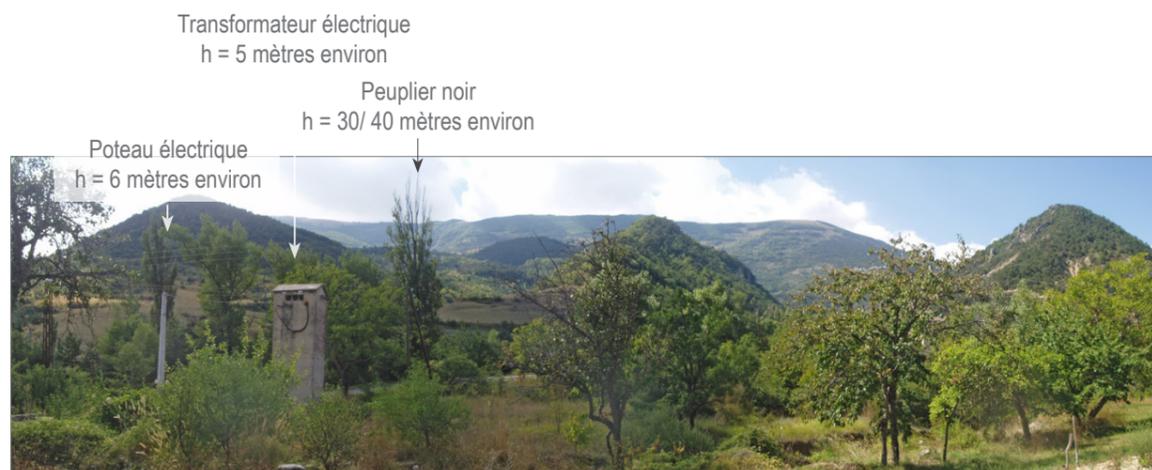
Cependant, le spectateur est dominé ici par les reliefs environnants dont la hauteur est très difficile à estimer. Ces reliefs ne peuvent servir d'éléments de référence dans l'établissement des rapports d'échelle que dans les vues lointaines, lorsque le recul est suffisant pour appréhender la hauteur totale du relief.

Les STRUCTURES PAYSAGERES secondaires sont des éléments «domestiques» dont l'observateur peut facilement estimer la hauteur car il représente un «standard». Elles peuvent être composées d'arbres de haute tige, de bâtiments, de poteaux électriques, etc.

Dans l'ensemble paysager étudié ici, ces éléments de référence sont peu nombreux. Ils se concentrent aux abords des villages et le long des routes donc au niveau des cols et dans les vallées. Les arbres de haute tige qui constituent la ripisylve des cours d'eau drainant une partie des vallées sont, avec les pylônes électriques, les principaux éléments verticaux de référence dans ces espaces agricoles de vallées qui valorisent les reliefs formant les derniers plans des vues.



Vue vers le Nord et la montagne de Pâle (Alt. 1340m)\*



Vallée de la Lance (Alt. 1359m), au sud-ouest de St-Nazaire. Vue vers le Sud et la montagne d'Angèle.\*



Ferme isolée au col du Portail (Alt. 805m)\*

\*Photo panoramique

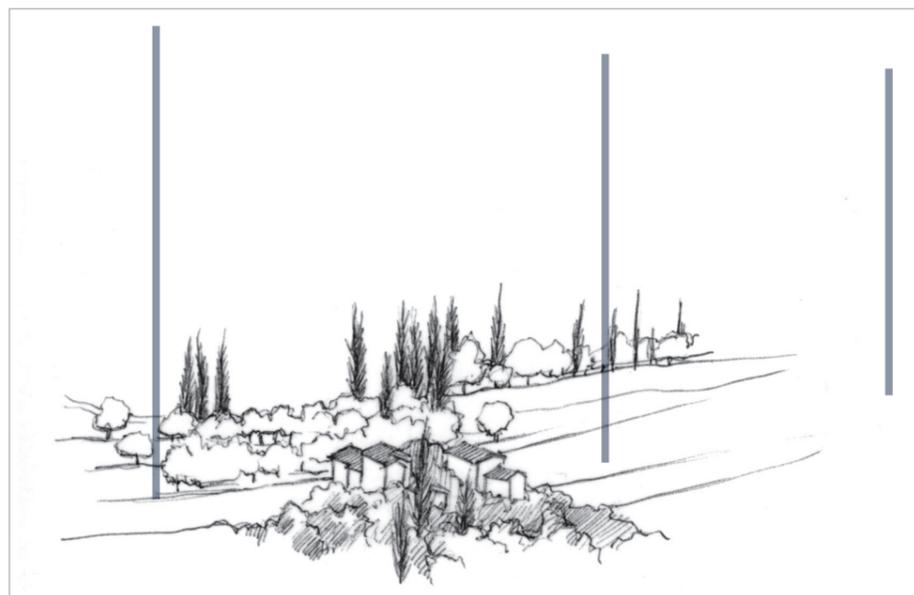


Schéma d'implantation d'objets de 100 mètres de hauteur dans un paysage. Les peupliers de la ripisylve forment un étalon de mesure permettant d'apprécier la hauteur des objets rapportés.

«Pour chaque unité paysagère concernée par le périmètre de la ZDE le dossier précisera la description des structures paysagères, c'est à dire leur nature et leurs échelles (permettant d'apprécier le rapport d'échelle entre la taille des éoliennes et le paysage)» Circulaire ZDE du 19 juin 2006 relative aux zones de développement de l'éolien terrestre.

Un étalon de mesure est une grandeur de référence qui sert à définir ou à matérialiser l'unité de mesure. Celui-ci doit être précis, exact, reproductible et universel.

## Outils

### CROQUIS

■ Dessin fait rapidement, à main levée, sans recherche de détails, d'après nature ou photographie.

Cet outil de communication graphique permet de produire une image critique reflétant la perception visuelle de l'auteur et son esprit de synthèse. Il traduit une perception subjective instantanée de l'auteur.

→ Sources : Cartes, visites de terrain, photographies et toute iconographie relative au sujet concerné.

Dans le Pays de Saint-Nazaire se côtoient des espaces intimistes en fond de vallées étroites et cultivées et des points de vue panoramiques depuis les cols. Les premiers offrent des perspectives visuelles limitées à l'axe des vallées et fermées par les croupes des reliefs marquant les limites de l'ensemble paysager. Ces SEQUENCES VISUELLES sont longues et souvent liées à un déplacement dans le sens de l'axe de la vallée suivi par les routes.

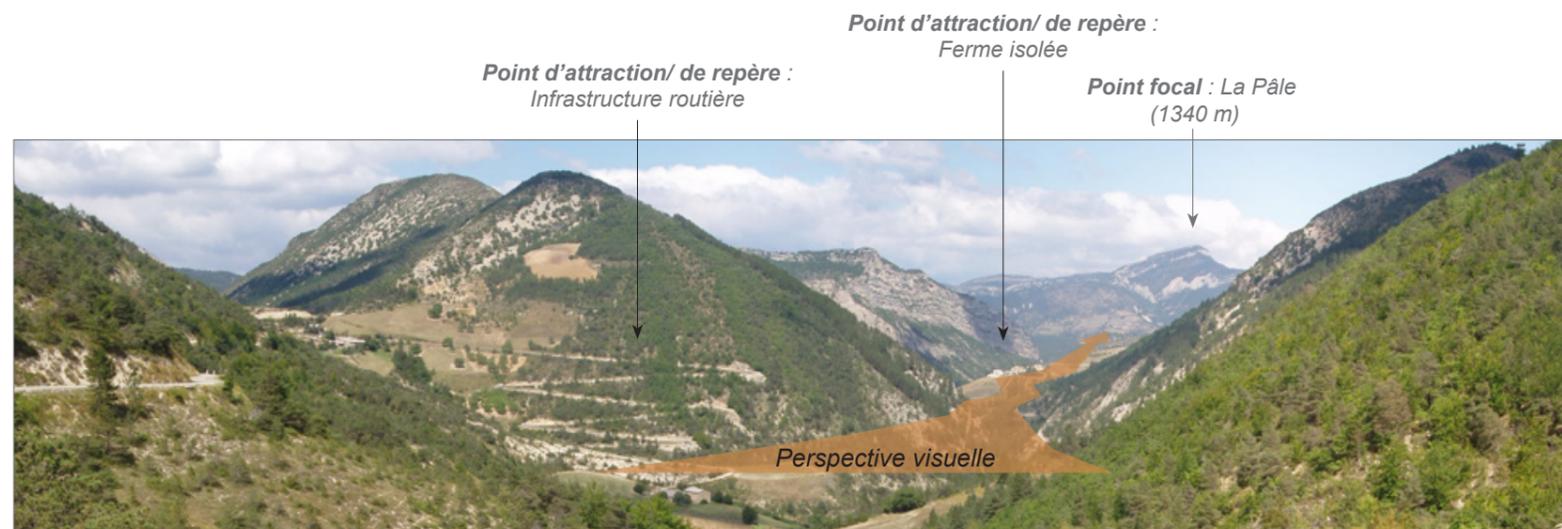
Chaque vallée forme un bassin de vie et un bassin visuel relié au suivant par un col.

Le passage d'un col est un moment unique de découverte du Pays de Saint-Nazaire. Il permet une vue dominante sur le bassin suivant et une confrontation avec le précédent.

Ce point de vue ponctuel est souvent abordé de manière statique (De nombreux arrêts sont aménagés au niveau des cols). Le regard est d'abord attiré par le POINT FOCAL de la perspective créée par la vallée. Dans le cas présent, les perspectives visuelles étant souvent très importantes car les vallées longues, le point d'attraction visuel est formé par un objet de grande taille, comme souvent dans cet ensemble paysager, un sommet.

Ensuite, le regard cherche d'autres points d'accroche, plus proches et généralement reflète d'une activité humaine : village ou ferme, routes, pylônes électriques, etc.

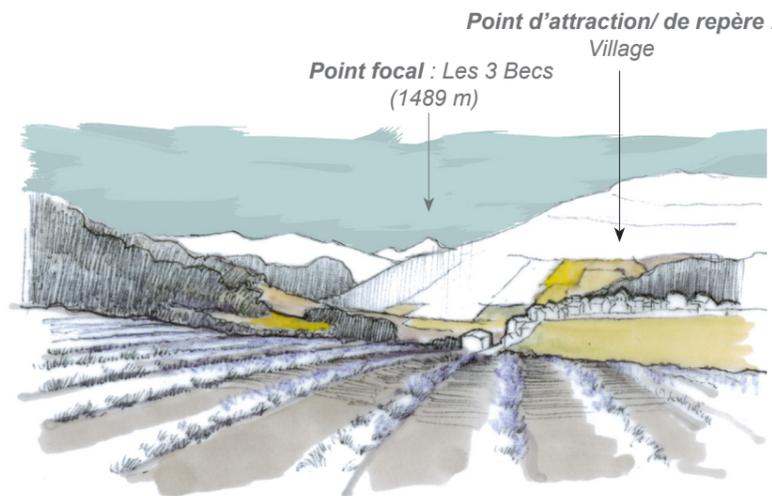
Dans le Pays de Saint-Nazaire, ce sont les fermes et villages perchés qui tiennent ce rôle d'ELEMENT-REPERE.



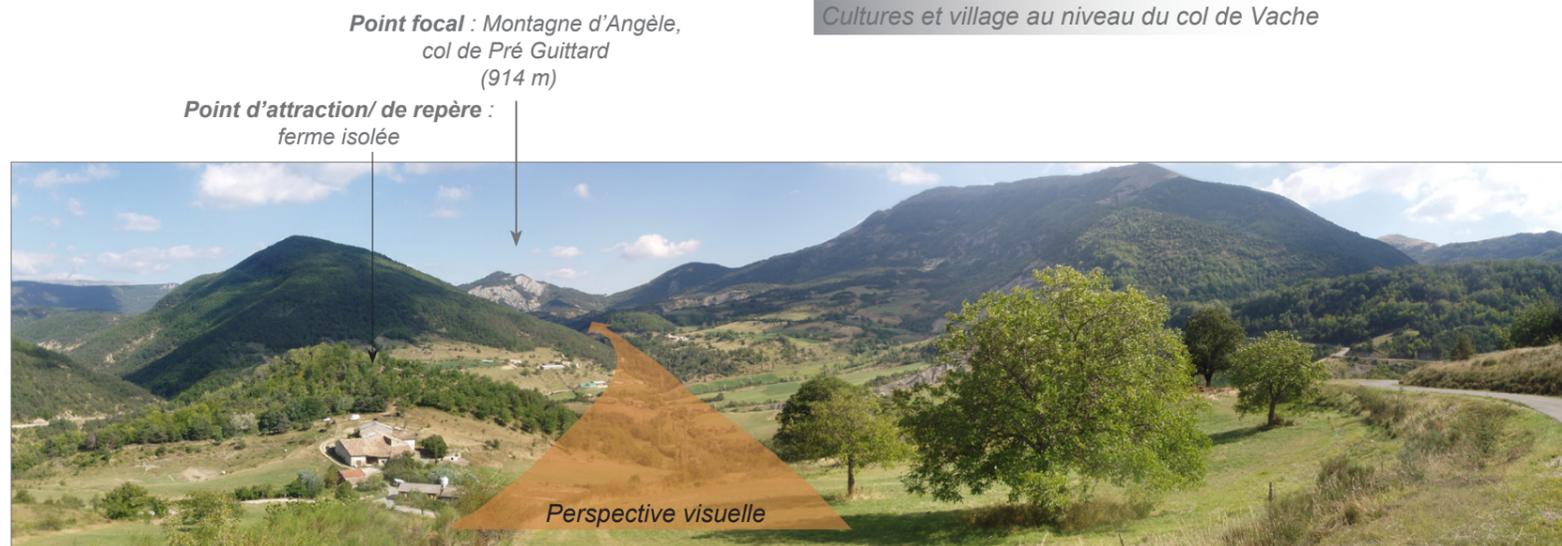
Depuis le col du Portail (Alt. 805m) vers le Nord-ouest \*

Les perspectives visuelles sont formées par les longues vallées traversant le Pays de Saint-Nazaire. Les montagnes cadrent le point focal de la perspective et accompagnent le regard vers celui-ci.

Ponctuellement, un ELEMENT STRUCTURANT linéaire (haies, raies ou sillons des cultures, etc.) accentue l'effet de perspective en guidant le regard vers un point du paysage qui devient point focal et point de repère.



Cultures et village au niveau du col de Vache



Depuis les abords du col de Muse vers le Sud-est \*

\*Photo panoramiques

## Méthodologie

### ETUDE DES REPERES VISUELS PERMETTANT DE S'ORIENTER

- Etude des STRUCTURES VÉGÉTALES et de leurs formes.
- Etude des formes du bâti et rôle en tant que MARQUEURS PAYSAGERS.
- Etude des éléments construits jouant un rôle de repère visuel (pylône, château d'eau, éoliennes,...).
- Les repères visuels existants sont-ils favorables à l'introduction de la nouvelle échelle apportée par les éoliennes ?

## Outils

### PHOTOGRAPHIES, VUES PANORAMIQUES LEGENDEES

- Les clichés peuvent être un préalable aux croquis car ils donnent une vision plus objective du territoire.
- Néanmoins, les légendes permettent de mettre le doigt sur des points particuliers (village, éolienne, axes de circulation,...).

### CROQUIS

- Ce sont des croquis d'interprétation qui permettent de mettre en valeur certains caractères particuliers (ligne de crête bien lisible, silhouette d'un village, trame du parcellaire, repères visuels,...) au détriment d'autres moins importants pour la compréhension de l'organisation du territoire.

→ Sources : Visites de terrain, photographies.

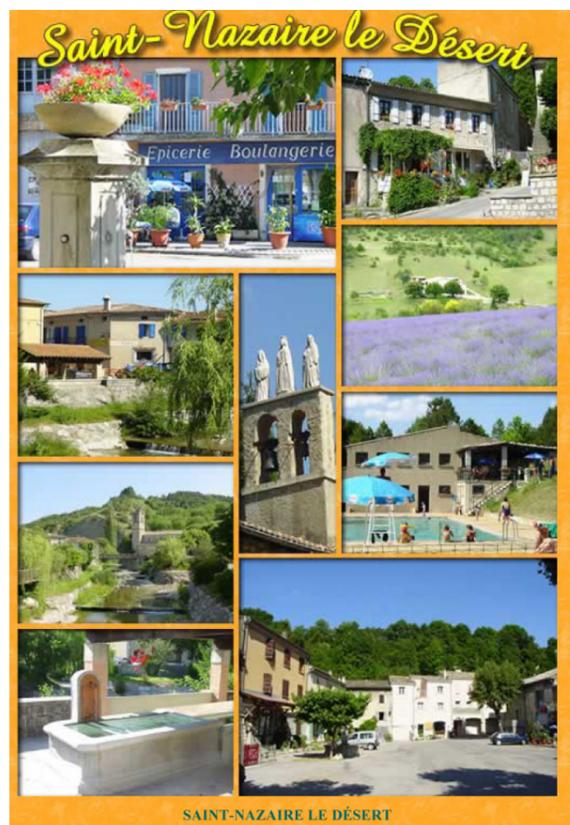
Peu d'images promouvant les paysages du Pays de Saint-Nazaire sont diffusées.

Les communes de cet ensemble paysager se reconnaissent dans le «Bassin de la Roanne», rivière dont la vallée constitue la «colonne vertébrale» géographique et sociale de ce territoire également appelé le «Désert».

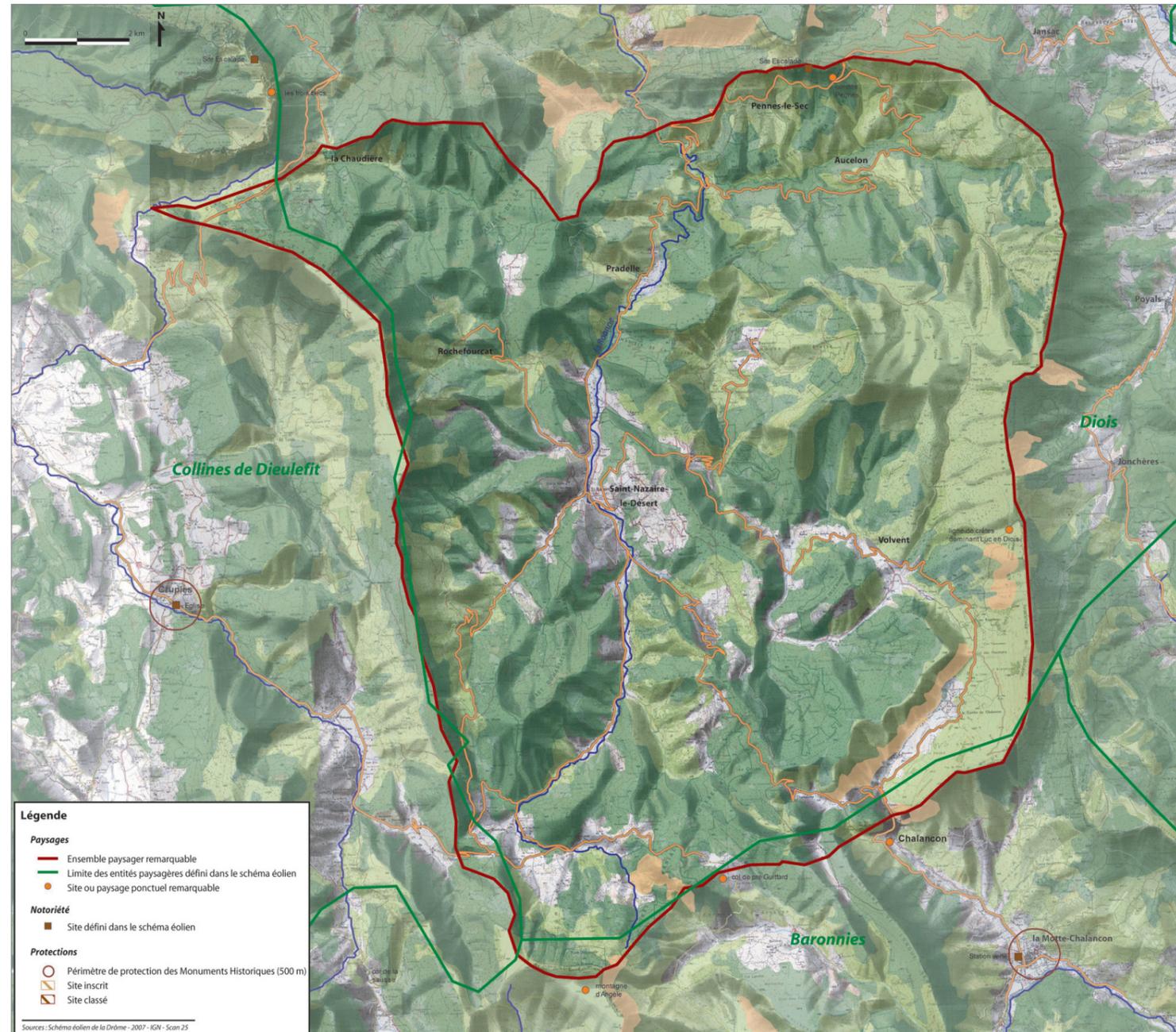
Ce pays souffre de son isolement et souhaite tirer profit de sa préservation «forcée» pour développer l'activité touristique.

Ne possédant pas de monument ou site inscrit ou classé sur son territoire, l'attractivité du Pays de Saint-Nazaire repose essentiellement sur sa morphologie issue du mariage de reliefs de caractères montagnard et provençal ainsi que d'une géologie partout apparente. Ces caractéristiques participent à la remarquabilité de l'ensemble paysager du Pays de Saint-Nazaire.

Pourtant, aujourd'hui, ce sont principalement des images d'espaces bâtis qui sont diffusées sur les pages d'accueil de l'office de tourisme de la Vallée de la Roanne.



SAINT-NAZAIRE LE DÉSERT



Carte des sensibilités

Malgré la faible diffusion d'images liées à l'ensemble paysager de Saint-Nazaire-le-Désert, la reconnaissance sociale de ce territoire est forte. Cette reconnaissance repose sur l'ensemble des COMPOSANTES PAYSAGERES (végétation, topographie, organisation du parcellaire agricole, etc.), d'où la notion de pays, et la manière dont elles s'organisent. L'enclavement du Pays de Saint-Nazaire renforce ce phénomène.

L'implantation d'éoliennes dans cet ensemble paysager est donc très délicate car sa remarquabilité et sa valeur sociale sont liées à l'ensemble de ses composantes.

## Méthodologie

### QUEL PEUT ETRE L'IMPACT DU L'ÉOLIEN SUR L'IMAGE D'UN PAYSAGE ?

- Visions et représentations des qualités d'un paysage au travers de la documentation touristique, de la littérature, de l'imagerie Internet.

Différences de perception entre un paysage «subjectif» et des moyens de représentation plus objectifs.

- Evocation des différents types de perceptions en fonction des publics (résidents permanents, vacanciers, résidences secondaires, population rurale, urbaine).

- L'éolien est souvent le révélateur des qualités d'un paysage car les tensions autour de ces qualités paysagères ne sont jamais aussi importantes que lorsqu'on évoque l'apport de l'objet éolien.

## Outils

### TOUT SUPPORT PERMETTANT LA PROMOTION D'UN LIEU, D'UNE REGION

- Analyse de l'iconographie relative à l'ensemble paysager.

### CARTE DES SENSIBILITES

- Cartographie des sites de notoriété et des unités paysagères connues.

→ Sources : Dépliants, prospectus, guides touristiques, sites internet, cartes topographiques à l'échelle 1/25000, terrain, photographies.



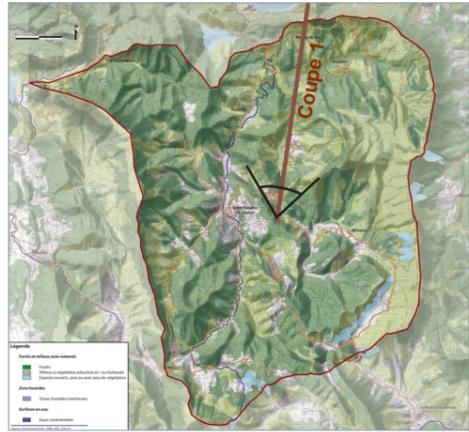
Page d'accueil, site internet de l'office de tourisme de la Vallée de la Roanne <http://www.vallee-roanne.com/>

Tous les villages mentionnés sur le document ci-dessus font partie du Pays de Saint-Nazaire à l'exception de Saint-Benoît-en-Diois et Rimon et Savel. Des éléments de petit patrimoine (clocher et fontaine) et d'architecture (village) ainsi que des éléments naturels (Vallée de la Roanne) et des cultures traditionnelles (lavande) sont appliqués à une image. Cette dernière représente un paysage-type avec montagne formant l'horizon et espaces agricoles entourant les villages situés sur les bas de pentes et dans les vallées.

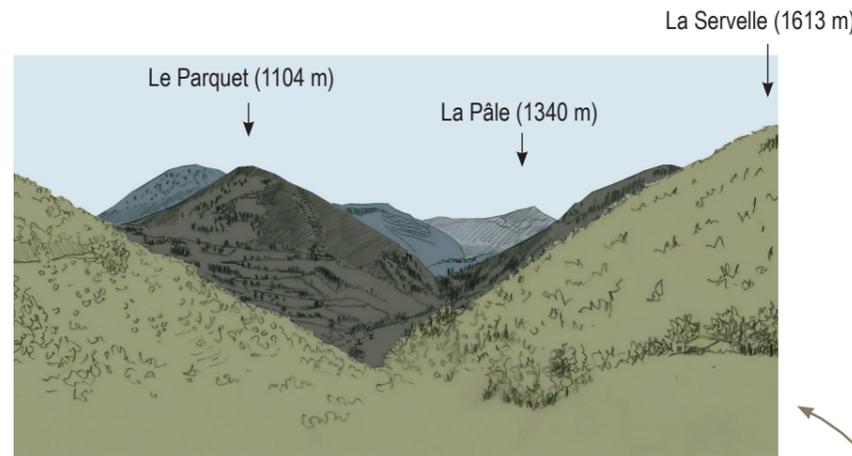
Lorsqu'on parcourt les différentes rubriques du riche site internet de l'office de tourisme de la Vallée de la Roanne, on découvre dans la partie «patrimoine», un article intitulé «le vrai pays» et qui présente géographiquement la vallée de la Roanne. On y retrouve des photographies des sommets formant des points d'attraction visuelle donc de repère, les Trois Becs et la Servelle ainsi que d'un des massifs structurants, la Montagne d'Angèle.



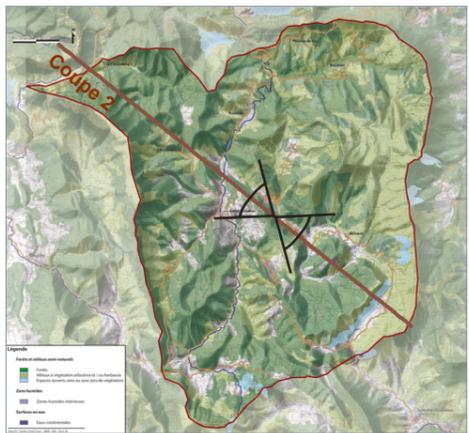
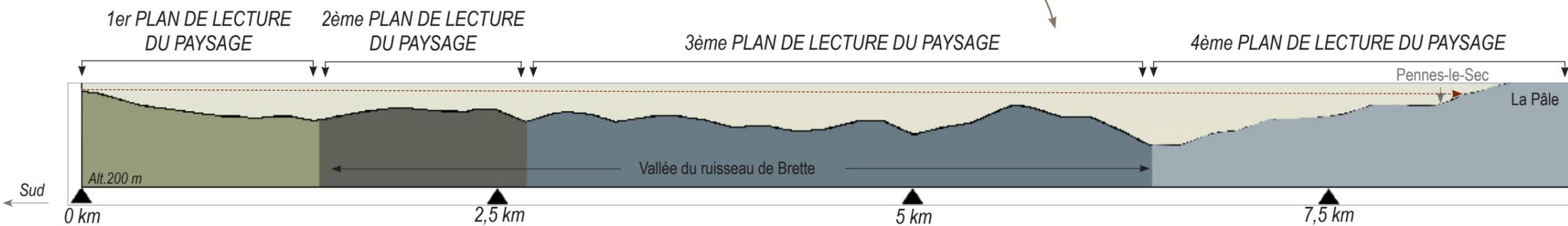
Photographies extraites du site internet <http://www.vallee-roanne.com/fr/frameset.htm>. Auteur : 26Net Productions



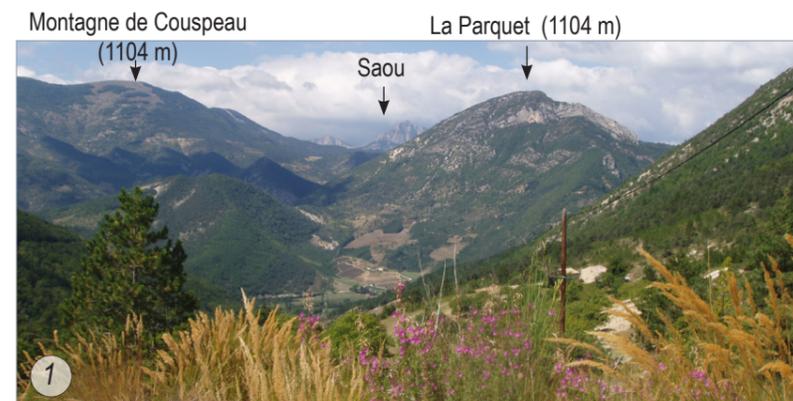
Situation de la coupe et du croquis



Vue vers le Nord depuis le col du Portail (Alt. 805m)



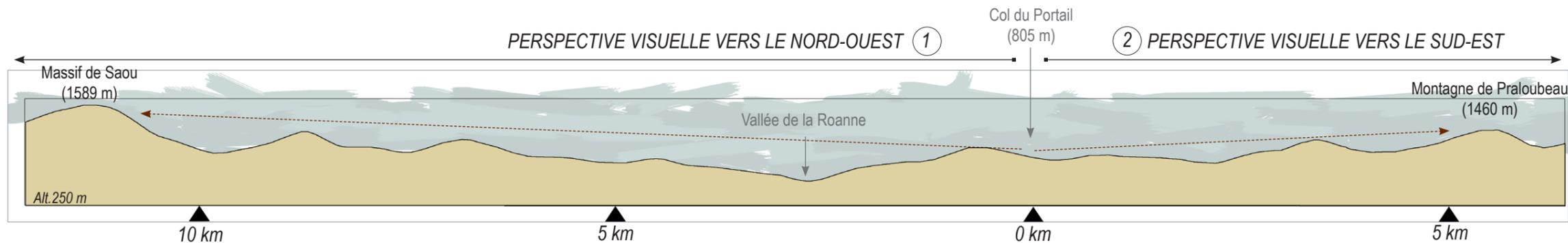
Situation de la coupe et du croquis



Photos panoramiques depuis le col du Portail



Les cols sont souvent choisis comme points d'arrêt par les visiteurs car ce sont des points privilégiés de découverte du Pays de Saint-Nazaire. Depuis les cols s'ouvrent des perspectives visuelles sur les vallées où se concentre l'occupation humaine. La succession de reliefs arrondis donne de la profondeur au champ de vision qui peut porter au-delà de 10 km.



## Méthodologie

### CHAMPS DE VISION ET PROFONDEURS DE CHAMP

- Approche objective du territoire perçu depuis les points de vue les plus sensibles définis précédemment.
- Mise en valeur des ELEMENTS STRUCTURANTS et essentiels dans la lisibilité du paysage; décomposition du champ de vision en plans de lecture et rôle de chacun d'entre eux.
- - Au sein d'un même CHAMP DE VISION, évocation de la CO-VISIBILITE entre les éléments sensibles du paysage (site classé/inscrit, ligne de crête,...) et l'objet éolien.

## Outils

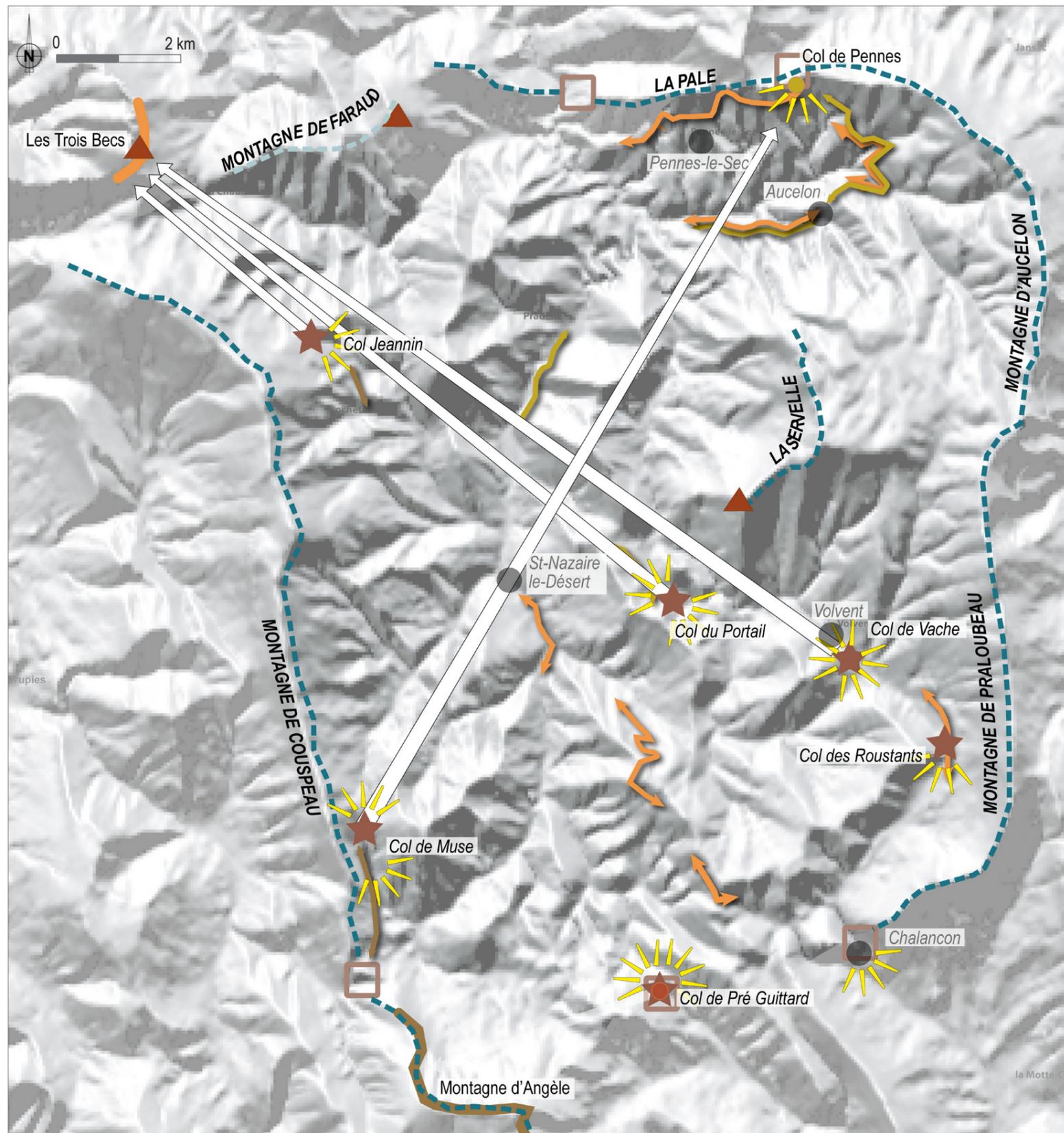
### COUPES DE TERRAIN

- Représentation de la profondeur réelle du territoire, de ce qui est perçu par rapport à la vision panoramique, de ce qui ne peut être perçu (fond de vallée, coteau,...).
- Mesure de l'échelle des reliefs et de leur distance aux points de vue.

### CROQUIS D'ANALYSE DU PAYSAGE

- Décomposition du point de vue en horizons successifs, montrant l'importance relative de chacun d'entre eux dans la perception générale du paysage et début de préconisation quant à l'introduction de l'échelle de l'éolienne et de l'implantation d'un rythme.

→ Sources : photographies, terrain.



Carte des perceptions

**Des accès limités** au sud et au nord par la présence de massifs allongés formant une barrière visuelle et physique. Ce sont des CRETES STRUCTURANTES qui attirent ou orientent le regard.

**Des massifs - points de repère.** Ce sont les sommets les plus élevés et/ou qui ont une forme caractéristique facilement identifiable.

**Importance des cols dans la perception du paysage.** Les cols présentent des points de vue privilégiés sur le paysage et les paysages remarquables ponctuels (source: DIREN Rhône-Alpes), même lointains :

- Les Trois Becs
- Col de Pré Guittard
- Col de Pennes
- Montagne d'Angèle

Depuis les axes routiers s'ouvrent également des vues sur ces paysages remarquables. Cependant, les séquences visuelles sont souvent courtes :

Le paysage remarquable Les Trois Becs (massif de Saou) est le seul qui est situé hors périmètre de l'ensemble paysager. C'est pourtant celui qui a la plus grande influence visuelle sur l'ensemble. Ces séquences visuelles vers les Trois Becs se concentrent sur les pentes sud de la montagne de Pâle où se situe le col de Pennes, l'une des principales entrées sur l'ensemble paysager et sur la RD627 qui rejoint Chalancon à St-Nazaire-le-Désert.

Le col de Pré Guittard a une influence visuelle quasi nulle au sein du Pays de Saint-Nazaire. L'implantation d'éoliennes au niveau du col pourrait cependant avoir une influence visuelle sur cet ensemble paysager.

Le col de Pennes n'est perceptible que depuis la moitié nord de l'ensemble paysager particulièrement depuis la vallée de la Roanne dans l'axe de laquelle se trouve le col. Le col de Pennes reste cependant difficilement repérable sur la croupe de la Pâle.

Les séquences visuelles vers la montagne d'Angèle sont très limitées et ponctuelles, situées au niveau des cols.

## Méthodologie

### APPRECIATION OBJECTIVE DES PERCEPTIONS VISUELLES

■ En fonction des points de vue à enjeux, mesure de l'étendue des CHAMPS DE VISION et de leur profondeur.

■ Mise en valeur des ELEMENTS STRUCTURANTS dans la perception du paysage depuis ces points de vue.

## Outils

### CARTOGRAPHIE

■ Localisation des points de vue présentant des enjeux paysagers importants.

■ Localisation des éléments de paysage orientant la lecture du paysage (points d'appel, silhouette bâtie, boisements occultant,...).

■ Représentation des lignes structurantes du relief (lignes de crêtes, plateau ou sommet marquant,...).

■ Représentation de la profondeur réelle du territoire, de ce qui est perçu par rapport à la vision panoramique, de ce qui ne peut être perçu (fond de vallée, coteau,...).

→ Sources : photographies, visites de terrain, carte au 1/25000ème.

«On limitera l'implantation d'éoliennes sur ces massifs (reliefs de forme demi-sphérique individualisés par des vallées profondes et ponctuant l'espace et le rapprochant des paysages de la Drôme provençale) à des éoliennes d'une hauteur totale maximale de 50 m afin d'éviter les effets de surplomb des vallées et une rupture d'échelle entre les reliefs arrondis et de faible hauteur et les machines.»

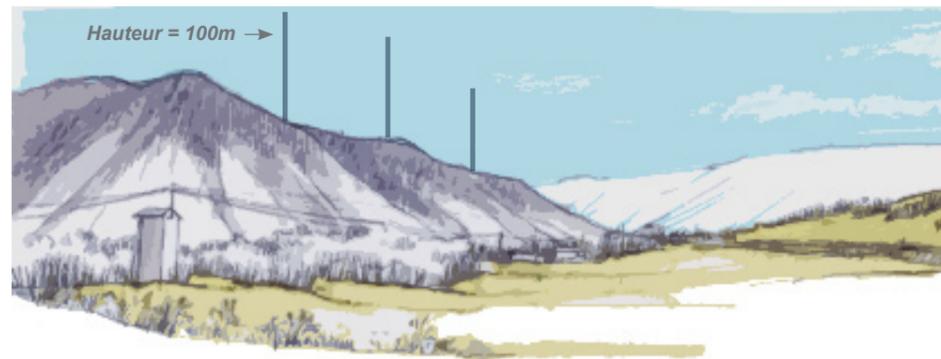


Schéma d'illustration 1 : Implantation d'éléments de 100 m de hauteur sur un relief de faible hauteur bordant un fond de vallée agricole. Dénivellé compris entre 150 et 200m.



Schéma d'illustration 2 : Implantation d'éléments sur des reliefs de hauteur diversifiée (Dénivellé compris entre 150 et 200m à gauche et 500 à 600m en face) bordant un fond de vallée agricole.

→ Le respect du rapport d'échelle entre les composantes du paysage déjà en place et l'objet implanté permet une meilleure insertion de ce-dernier. Les schémas 1 et 2 illustrent tour à tour un rapport conflictuel avec effet d'écrasement du relief et effet de surplomb des espaces vécus par des éléments de taille trop importante (schéma 1) et toujours un effet d'artificialisation fort malgré des proportions plus harmonieuses entre les éléments en place et les objets apportés (schéma 2).

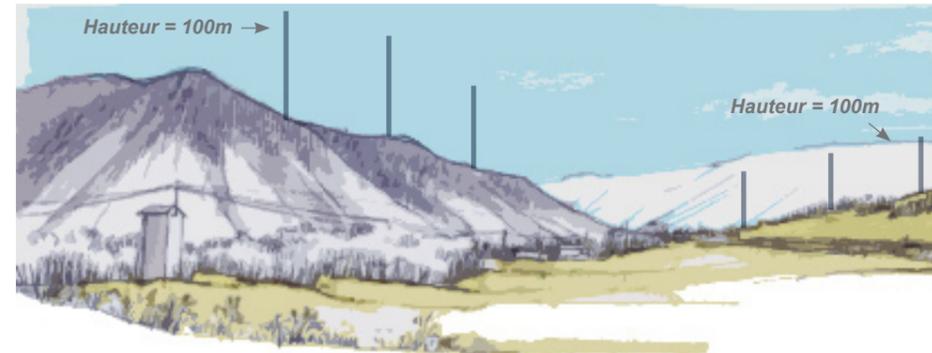


Schéma d'illustration 3 : Implantation d'éléments de 100 m de hauteur sur des reliefs de faible hauteur bordant un fond de vallée agricole

Ce que dit le SCHEMA EOLIEN DE LA DROME

- Covoisibilité : Toute l'entité est qualifiée de paysage remarquable. Elle est bordée par deux paysages exceptionnels : la forêt de Saou et les corniches et falaises du Vercors avec la montagne du Glandasse. Les covoisibilités les plus importantes sont donc celles avec ces paysages exceptionnels. Les projets éoliens ne doivent pas rentrer en concurrence avec ces arrière-plans grandioses et marquants dans le paysage (repères). Les covoisibilités avec les abords et les accès du Claps de la Drôme, des gorges d'Omlèze (sites classés) et de l'Abbaye de Valcroissant (site inscrit) ainsi qu'avec Die (ZPPAUP) doivent être évitées. Les monuments historiques sont rares sur cette entité et les paysages exceptionnels sont localisés en bordure d'entité.

- Densité d'aménagement éolien: Vierge de toute implantation éolienne, l'entité peut éviter la saturation grâce à sa grande taille si une distance minimale et un nombre maximal sont définis pour les parcs éoliens d'autant que les contraintes environnementales sont importantes et segmentent le territoire en secteurs assez éloignés les uns des autres. La concentration des parcs éoliens dans un seul secteur favorable est aussi une manière d'éviter la saturation.

- Conflits d'image: Classée majoritairement (une seule sous-entité avec un autre type de paysage, agraire) en paysages naturels (demande de protection très forte de ces paysages vierges) et ruraux-patrimoniaux par la DIREN (paysages à identité très forte), l'image de cette entité risque d'être fortement modifiée par l'implantation d'éoliennes. Même si les éoliennes peuvent donner une image positive (écologique, durable, etc.) à l'entité, le risque potentiel de conflit naturel/industriel est fort.

Outils

SCENARI D'APRES POINTS DE VUE

- Proposition de différents scénarii d'implantation d'éoliennes sur croquis.
- Sur la base des points de vue à fort enjeux paysagers étudiés précédemment, «mesurer» l'implantation nouvelle d'éoliennes ou l'implantation de nouvelles éoliennes.
- Etude en fonction de la distance au point de vue, de la localisation sur tel ou tel plan de lecture du paysage.
- Etude du rythme d'un parc éolien en fonction des parcs déjà constitués, en fonction des lignes structurantes du relief,...

SCHEMAS GENERAUX DE PRECONISATIONS

- Préconisations d'implantations types, non localisées géographiquement mais par rapport à un cas typique mis en valeur dans l'ensemble paysager (préconisations par rapport à un village en promontoire ou en fond de vallée, par rapport à un axe de vue,...).

→ Sources : photographies, terrain.

«L'implantation d'éoliennes dans cette zone est à exclure sous peine d'interférence des éoliennes dans les champs de vision entre l'observateur et les points particuliers du paysage. Risque de banalisation du paysage.»

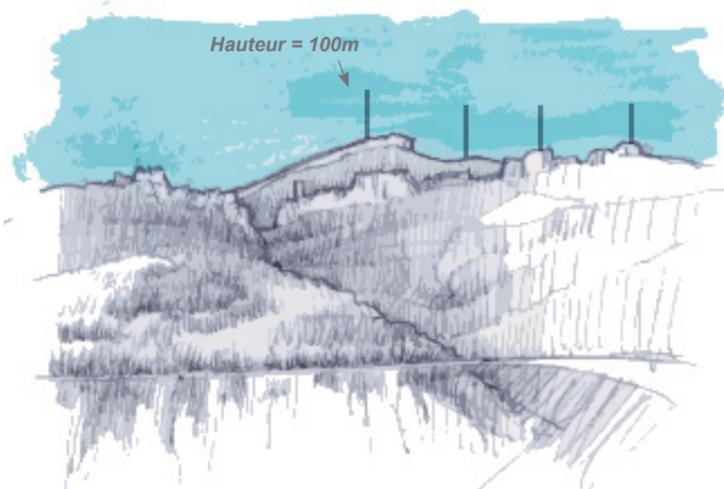


Schéma d'illustration 4 : Implantation d'éléments de 100 mètres de hauteur sur la crête de la montagne de Pâle (Alt. 1104m) qui est un élément-repère de l'ensemble paysager, près du col de Pennes (élément remarquable ponctuel), au-dessus du village de Pennes-le-Sec. Distance entre l'observateur et la crête de Pâle : 2600m environ.

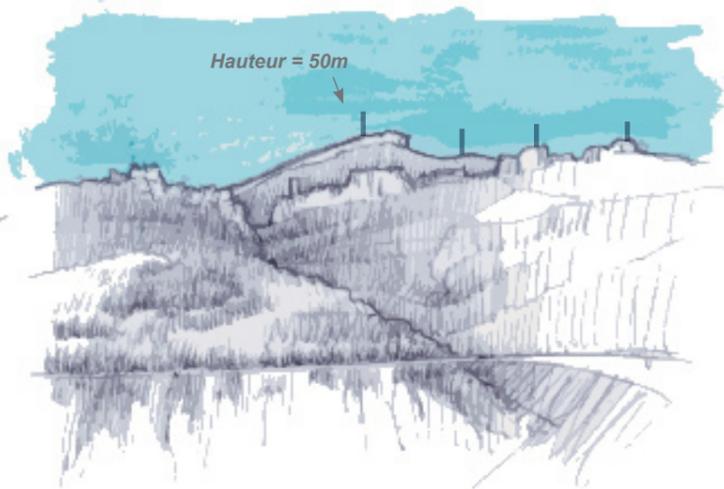


Schéma d'illustration 5 : Hauteur des éléments implantés : 50 mètres. Distance entre l'observateur et la crête de Pâle : 2600m environ.

→ La hauteur des éléments implantés influe peu. L'impact visuel est présent dès qu'un élément vertical se détache sur la ligne d'horizon ou sur la silhouette du point de repère. Sa silhouette perturbe la lecture d'une ligne d'horizon déjà complexe constituée d'un élément-repère, un village perché point d'attraction visuelle et un col répertorié comme paysage remarquable ponctuel par la DIREN.

«Ces points de repère ne peuvent pas accueillir d'éoliennes sans risque de banalisation du paysage et d'atteinte aux éléments identitaires du Pays de Saint-Nazaire. On proscriera également l'implantation d'éoliennes entre les principaux points de découverte du paysage (cols et lieux de vie) et ces éléments marqueurs du paysage.»



Schéma d'illustration 6 : Implantation d'éléments de 100m de hauteur sur un relief formant un des plans des vues dans la perspective vers le massif de Saou (Les 3 Becs, paysage remarquable ponctuel). Distance entre l'observateur et Les 3 Becs : 10 000m environ.

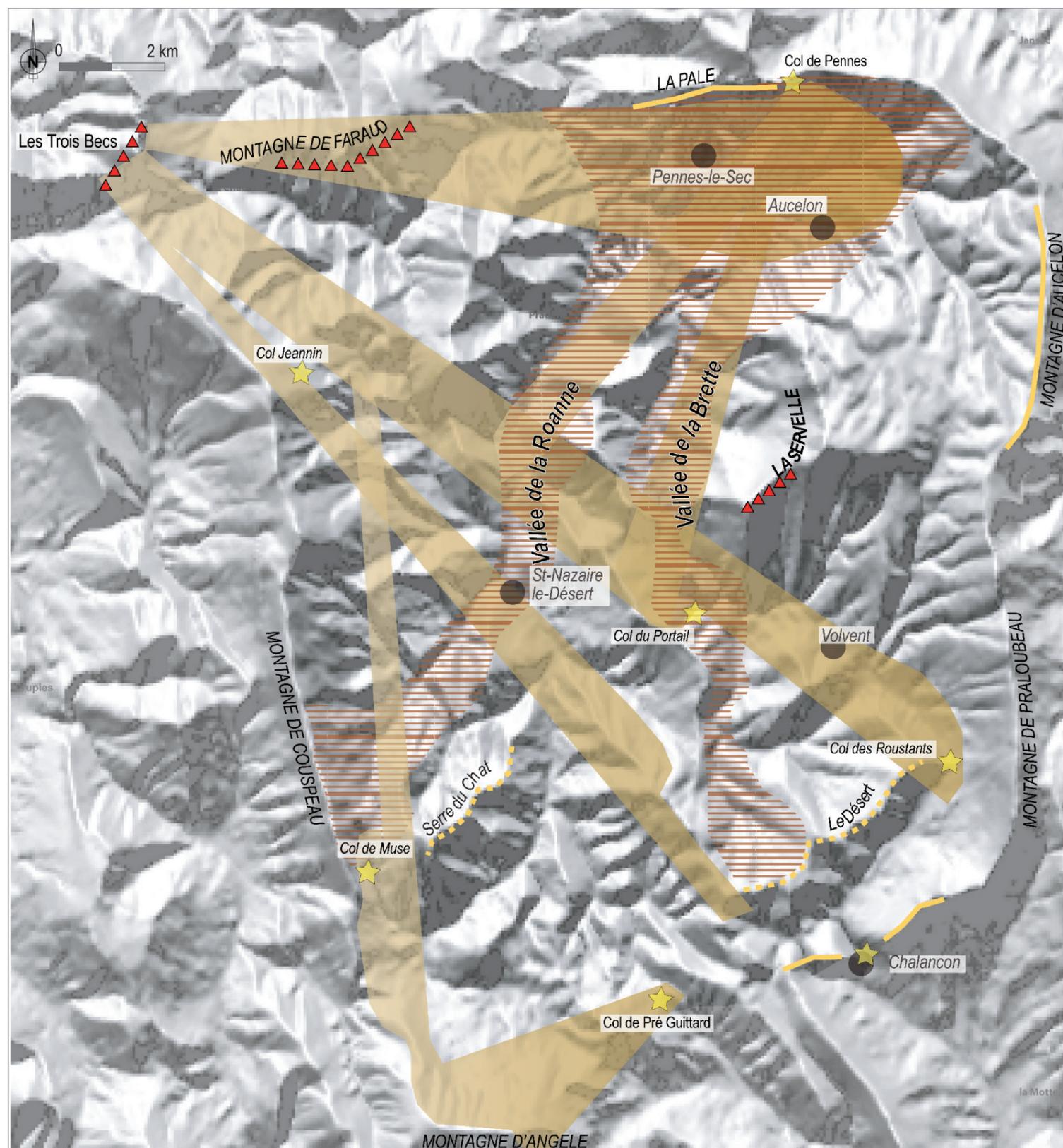
→ L'impact visuel est présent dès qu'un élément vertical se détache sur la ligne d'horizon ou sur la silhouette du point de repère et en perturbe la lecture.

«L'implantation d'éoliennes dans cette zone (Bassins de vision des vallées structurantes de l'ensemble paysager) est à exclure : risque de perturbation des perspectives visuelles remarquables liées à ces axes visuels.»



Schéma d'illustration 7 : Implantation d'éléments de 100m de hauteur de manière perpendiculaire à l'axe d'une vallée structurante de l'ensemble paysager. Distance entre l'observateur et Les 3 Becs : 10 000m environ.

→ L'impact visuel est lié à la formation d'une ligne qui vient couper l'axe de la vallée et perturber la perspective visuelle vers un paysage remarquable ponctuel faisant également office de point de repère.



Carte des enjeux liés à la compatibilité du caractère remarquable de l'ensemble paysager avec l'éolien

### Incompatibilité entre le caractère remarquable de l'ensemble paysager et l'éolien :

**Reliefs structurants.** L'ensemble paysager est cerné par des reliefs structurant l'espace et formant des barrières visuelles qui l'isolent de son environnement.

L'implantation d'éoliennes sera à éviter sur une partie de ces crêtes :

- De part et d'autre du col de l'Echelle au niveau de Chalancon car ces reliefs participent à la mise en scène du village et marquent l'entrée dans le Pays de St-Nazaire.
- Sur une partie de la montagne d'Aucelon au risque de provoquer un effet de surplomb sur le bassin de Luc-en-Diois situé à l'est.
- Sur la crête de la montagne de Pâle qui surplombe le village de Pennes-le-Sec et, avec sa forme caractéristique en « dentelles » participe à la mise en scène du village.

**Cols.** Les cols sont des points privilégiés de découverte du paysage. Ils marquent le passage entre 2 vallées, 2 bassins de vie et 2 bassins de vision.

L'implantation d'éoliennes au niveau des cols est incompatible avec ce caractère remarquable de l'ensemble paysager : les éoliennes auraient une forte influence visuelle sur les 2 bassins de vie et le risque de surplomb est important.

**Des reliefs identitaires.** Quelques massifs se démarquent par leur hauteur et/ou par leur silhouette singulière.

Ces points de repère ne peuvent pas accueillir d'éoliennes sans risque de banalisation du paysage et d'atteinte aux éléments identitaires du Pays de Saint-Nazaire. On proscrit également l'implantation d'éoliennes entre les principaux points de découverte du paysage (cols et lieux de vie) et ces éléments marqueurs du paysage.

**Périmètre d'influence visuelle des éléments de paysage remarquables ponctuels.**

L'implantation d'éoliennes dans cette zone est à exclure sous peine d'interférence des éoliennes dans les champs de vision entre l'observateur et les points particuliers du paysage : risque de banalisation du paysage.

**Bassins de vision des vallées structurantes de l'ensemble paysager.**

L'implantation d'éoliennes dans cette zone est à exclure : risque de perturbation des perspectives visuelles remarquables liées à ces axes visuels.

**Des reliefs représentatifs de la Drôme provençale.** Des reliefs de forme demi-sphérique individualisés par des vallées profondes ponctuent l'espace et le rapprochent des paysages de la Drôme provençale.

L'implantation d'éoliennes sur ces reliefs risque fortement de porter atteinte à leur forme spécifique. Elle posera également des problèmes de rapport d'échelles (risque d'écrasement) entre les machines et ces reliefs de faible hauteur.

## Méthodologie

### PRECONISATIONS LORS DE L'IMPLANTATION D'EOLIENNES LIÉES AU(X) CARACTERE(S) DE REMARQUABILITE DU PAYSAGE

- Respect de bassins de vision et de profondeurs de champs particuliers liés à des sites sensibles.
- Respect de distances de retrait par rapport à un élément structurant du paysage (village perché, ligne de crête,...).
- Respect des rapports d'échelle entre les composantes du paysage (dénivelée, constructions, trames végétales, etc.) et l'objet apporté.

## Outils

### CARTE DES ZONES D'EXCLUSION

- Cartographie des zones dans lesquelles il y a incompatibilité entre l'éolien et ce qui confère le(s) caractère(s) remarquable(s) à l'ensemble paysager.

→ Sources : schéma éolien de la Drôme, Atlas de l'environnement en Rhône-Alpes (DIREN), cartes topographiques à l'échelle 1/25000, terrain, photographies.